Allianz I.A.R.D, dont le siège est situé 1 cours Michelet CS 30051 – 92076 Paris la Défense Cedex, atteste que :

ANTEA FRANCE
ZAC DU MOULIN
803 BOULEVARD DUHAMEL DU MONCEAU
45166 OLIVET

Est garantie par un contrat RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES, sous le **N° 57436838** par **ANTEA France** - ZAC DU MOULIN – 803 Boulevard DUHAMEL DU MONCEAU – CS 30602 – 45166 OLIVET CEDEX

Ce contrat, actuellement en vigueur, a pour objet de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait des activités déclarées au contrat, notamment les spécialités techniques **dans les domaines des sciences de la terre, des sols et toutes applications qui en découlent dont :**

- Ingénierie, étude, conseil, innovation, assistance, audit, diagnostic, maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, dans les domaines de :
- Energie, géologie, géothermie, géotechnique, hydrologie, etc.,
- Extraction, transformation, enrichissement, négoce de tous matériaux, notamment de minerais,
- Cartographie, aménagement et environnement,
- Forage, sondage, puits,
- Investissement, gestion, prestation de services, et toutes autres activités passées, présentes et futures,
- Etudes et travaux relatifs au plomb : diagnostic, maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux.
- Déconstruction
- Etudes et/ou travaux relatifs à l'amiante et notamment de désamiantage
- Conception, fabrication, vente, réparation ou entretien de tout matériel, avec conseil et préconisation,
- Ouvrages hydrauliques, digues et barrages
- Produits Equipements Matériaux et Déchets

Maîtrise d'œuvre de travaux de déconstruction, désamiantage, plombage et curage

RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON (hors Atteinte à l'environnement)

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 2.500.000 € par sinistre

Dont :

- Dommages aux préposés de l'assuré : 2.500.000 € par année d'assurance

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON ET/OU PROFESSIONNELLE (hors Atteinte à l'environnement)

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 2.500.000 € par sinistre

RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs : 2.500.000 € par sinistre

Il est précisé que la garantie Responsabilité Civile décennale est accordée au titre du contrat lorsque la responsabilité civile de l'Assuré est recherchée sur la base des Articles 1792 et suivants du Code Civil pour des ouvrages non soumis aux obligations d'assurances édictées par les Articles L241-1, L241-2 et L242-1 du Code des Assurances.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur et ne peut engager celui-ci au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances…)

Etablie à Lyon, le 30/12/2024

Pour Allianz,

Allianz IARD
Entreprise régie par le Code des Assurances
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris la Défense cedex
542 110 291 RCS Nanterre